

# Marennes HIFRS-BROUAGE & OUIS

MAGAZINE D'INFORMATION DE LA COMMUNE NOUVELLE - N° 24 - MAI 2021



Rencontre avec **le Directeur des Services Techniques**

**2021, les taux d'imposition communaux n'augmentent pas**

**Les insurgés des déchets à Badauge, une pollution inquiétante**

**Les travaux se déclarent**



Martine Farras, adjointe aux associations, Philippe Moinet, premier adjoint et Claude Balloteau, maire de la commune nouvelle, en réunion de travail pour recenser les besoins de la population dans les années à venir

Chères habitantes et chers habitants de Marennes-Hiers-Brouage, Comme vous le lirez dans la page suivante, le budget communal a été voté à la majorité des voix. C'est le premier budget de cette équipe municipale partiellement renouvelée en octobre dernier, dans un contexte sanitaire, économique et sociétal très particulier. Il s'agit d'un budget de transition qui permettra la réalisation d'opérations importantes dès cette année et qui pose les fondations des projets structurants qui feront l'objet d'études d'urbanisme. C'est ainsi que des places de stationnement en centre-ville et à la médiathèque verront le jour dans le courant de l'année pour rendre nos commerces encore plus accessibles; c'est ainsi que les travaux d'amélioration de la voirie se poursuivront de manière soutenue; c'est ainsi que nous continuerons les études pour développer les aménagements les plus pertinents.

Cette crise que nous traversons a des conséquences directes sur nos vies et certains d'entre vous rencontrent des difficultés économiques réelles. C'est la raison pour laquelle, nous avons voulu protéger le pouvoir d'achat en n'augmentant pas les taux d'im-

position communaux. Ils resteront donc stables cette année. Dans le même sens, pour soulager et soutenir autant que possible les restaurateurs, nous reconduisons cette année, l'exonération de la redevance du domaine public pour les terrasses. Par ailleurs, sachez que notre situation financière est très saine. Les bons résultats de l'exercice 2020 nous permettent d'envisager l'avenir sereinement, car les marges de manœuvre sont confortables. Non, l'excédent n'est pas caché! Il est bien réinjecté pour financer les opérations nouvelles d'investissement prévues cette année et durant le mandat. Seuls les actes comptent et les projets qui se concrétiseront témoigneront de notre volontarisme et de notre ambition pour le développement de Marennes-Hiers-Brouage.

Je vous souhaite une bonne lecture de cette édition du mois de mai, qui je l'espère, verra l'assouplissement des contraintes sanitaires et le retour à une vie sociale tant espérée.

Votre maire,  
Claude Balloteau

## sommaire

### Actualités

2021, les taux d'imposition communaux n'augmentent pas . p.3 et 4

L'actu de la médiathèque ..... p.5

### Écoles

Les agents sont soutenus ..... p.5

### Vivre ensemble

Les travaux se déclarent ..... p.6

### Vie municipale

Rencontre avec le Directeur des Services Techniques ..... p.7

Clin d'œil du Hiers-Brouage Image Club sur notre marais ..... p.8 et 9

Tribunes libres ..... p.10

Conseil municipal ..... p.11

### Environnement

Les insurgés des déchets à Badauge, une pollution inquiétante ..... p.12

### Petite enfance

Garde à domicile, contactez une assistante maternelle ..... p.12

## MARENNES HIERS-BROUAGE - INFOS

Directrice de publication : Claude Balloteau

Rédaction : service communication, Géraldine Maigrot

Crédits photo : Page de couverture, pages 8 et 9 du Hiers Images Club avec nos remerciements, Ville de Marennes-Hiers-Brouage

Distribué par ADCR Services - Agence : SEVcommunication

Impression : Imprimerie Rochelaise

Tirage : 3 700 exemplaires sur papier recyclé

Dépôt légal : ISSN2727-9049

Retrouvez toute l'actu sur le site Internet de la ville:

[marennes.fr](http://marennes.fr)

#MarennesHB

Téléchargez l'appli mobile  
**Marennes app**



## 2021, les taux d'imposition communaux n'augmentent pas

C'est un moment important dans la vie d'une commune : le vote du budget qui succède au bilan financier de l'année précédente. Le budget de 2021 est un budget de transition établi avec des taux communaux qui ne seront pas augmentés cette année. Un exercice qui s'inscrit donc dans un contexte particulier : le renouvellement partiel de l'équipe municipale en octobre dernier et une crise sanitaire qui a des conséquences importantes sur le pouvoir d'achat des habitants.

Voté à la majorité des voix lors de la séance du conseil municipal du 6 avril dernier, le budget 2021 traduit une

« C'est un choix assumé : le contexte est très difficile pour nombre de nos concitoyens avec les activités partielles subies, parfois même la perte d'emploi pour certaines filières professionnelles. Il n'était donc pas question d'augmenter les impôts et donc de diminuer le pouvoir d'achat des foyers, pour lesquels la situation est déjà bien fragile. »

Claude Balloteau, maire de la commune nouvelle

situation financière très saine. « Nous bénéficions d'une gestion financière rigoureuse menée depuis de nombreuses années qui nous permet des marges de manœuvres réelles et une capacité d'emprunt pour réaliser les projets de ce mandat », analyse Claude Balloteau, maire de la commune. « L'exercice 2020 se termine avec un excédent de près d'un million cinq cent mille euros qui amplifie notre capacité d'investissement. C'est une marge confortable qui nous laisse envisager l'avenir sereinement, sans augmenter les taux d'imposition communaux. C'est un choix assumé : le contexte est très difficile pour nombre de nos concitoyens avec les activités partielles subies, parfois même la perte d'emploi pour certaines filières professionnelles. Il n'était donc pas question d'augmenter les impôts et donc de diminuer le pouvoir d'achat

des foyers, pour lesquels la situation est déjà bien fragile. Par ailleurs, ce budget 2021 est un budget de transition : l'équipe municipale travaille à la détermination des projets structurants à l'échelle du mandat. Pour le moment, nous identifions les besoins et les priorités. Après, ce sera le moment de faire un plan pluriannuel d'investissements, de demander les subventions, de passer les marchés publics et de concrétiser les projets. Nous sommes donc au travail chaque jour, entourés des techniciens, des partenaires institutionnels pour préparer les projets qui répondront aux besoins des habitants en termes de santé, d'habitat, d'enfance et de jeunesse, d'urbanisme. »

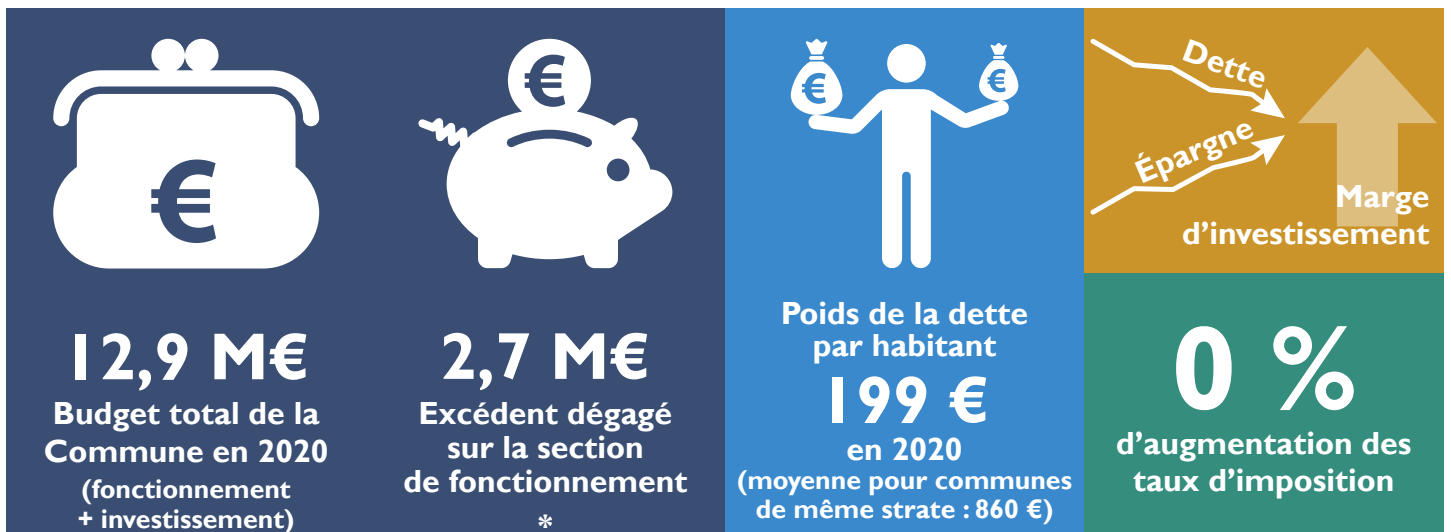


Le bâtiment de l'ancienne imprimerie sera démolit pour l'aménagement de places de stationnement

### Zoom sur les opérations d'investissement (dont les restes à réaliser)

- |   |                  |   |
|---|------------------|---|
| • <b>Travaux divers sur les bâtiments scolaires</b>   | <b>573 700 €</b> | la Blancharderie, rue des Aigrettes, piquetage Vélodyssée, rue Foch                         |
| • <b>Bâtiments communaux</b>  | <b>378 500 €</b> | • <b>Etchebarne 2<sup>e</sup> partie</b> <b>221 000 €</b>                                   |
| Travaux divers : local des aînés, logements place Chasseloup, école de musique, forges de Brouage...  |                  | Aménagement de la rue devant le supermarché   |
| • <b>Travaux de voirie :</b>  | <b>995 000 €</b> | • <b>Parking de la médiathèque :</b> <b>253 000 €</b>                                       |
| Rue Garesché, rue De Gaulle, place Gallieni, route de Garennes, chemin des Chasseurs, La Chainade, point à temps, aménagement de sécurité à Nodes, rue Jean Gautier, passage Clemenceau et Alhambran rue de la Loutre, rue du Canada, rue Pierre Voyer, giratoire de la RD 128, plateforme d'observation de la butte de |                  | Démolition des ateliers municipaux, Aménagement du début des travaux                        |
|   |                  | • <b>Parking en centre-ville :</b> <b>150 000 €</b>   |
|   |                  | Démolition du bâtiment de l'imprimerie, maîtrise d'œuvre et début des travaux d'aménagement |
|   |                  | • <b>Bâtiment de la Coop</b> <b>415 000 €</b>   |
|   |                  | Acquisition du local et travaux de réhabilitation   |

## Budget 2021, ce qu'il faut retenir



### Principaux investissements prévus en 2021 (dont restes à réaliser)



\* Pour combler le déficit d'investissement de 275 000 €, pour financer les opérations nouvelles de 1 210 000 € et reporter les 1 225 000 € à la section de fonctionnement.



La rue des Aigrettes sera réaménagée à l'automne



Les bâtiments à droite seront bientôt démolis pour aménager le parking de la médiathèque

## L'actu de la médiathèque

**En mai, fais ce qu'il te plaît... nous l'espérons vivement. Selon l'évolution des contraintes sanitaires, la médiathèque sera en mesure de vous proposer quelques animations.**

### Autour de la grainothèque

La médiathèque dispose, en libre accès, d'une grainothèque, lieu d'échange libre et gratuit de graines, dans l'espace documentaire.

- Mercredi 5 mai de 15h à 17h: **Atelier fabrication d'hôtels à insectes avec l'association Environat**

Située en Charente Maritime l'association Environat a pour objectif la préservation des milieux naturels qui nous entourent, des plus ordinaires aux plus remarquables!

Atelier tout public à partir de 8 ans (accompagné d'un adulte) / Sur inscription, nombre de places limité

### Cycle Surf

- Du mardi 11 au samedi 29 mai: **Exposition de photographies par les membres du « Hiers Image Club »**. Une trentaine de photographies autour de la pratique du surf et de son environnement.

- Mercredi 12 mai de 18h à 20h (si le couvre-feu est levé)

#### Ateliers d'écriture avec Véronique Amans

À partir de 15 ans / Sur inscription (nombre de places limité)

- Vendredi 14 mai à 18h30: **Conférence de Baptiste Dalmon**

Amoureux de l'Océan depuis son plus son âge, Baptiste est un surfer talentueux et engagé. Il vous donne rendez-vous pour vous parler de sa passion, mais aussi de la préservation des océans.

Tout public, entrée libre et gratuite (dans la limite des places disponibles)

- Samedi 22 mai 14h30 – 16h30: **Ateliers découverte Ukulélé**

Le OUSK (Oléron Ukulélé Social Klub), association oléronaise, viendra vous présenter le célèbre petit instrument hawaïen et aussi vous y initier.

Tout public, à partir de 12 ans / Sur inscription, nombre de places limité

- Vendredi 28 mai à 18h30: **Concert Surf Music The Desperate Noseriders**

Groupe de Rock et Surf musique, ces Oléronais dans le vent, viendront vous faire surfer en musique.

Tout public, entrée libre et gratuite (dans la limite des places disponibles).



The Desperate Noseriders est attendu le 28 mai

## Les agents sont soutenus

**Prochainement, les agentes qui interviennent dans les trois écoles communales bénéficieront de sessions d'analyse des pratiques professionnelles. Menées par une psychologue clinicienne, ces séances auront pour but d'aider les équipes dans la prise en charge des enfants et d'enrichir la qualité de leurs interventions.**

Depuis le début de la crise sanitaire, les missions des agentes des écoles sont particulièrement impactées : mises en place des protocoles sanitaires qui évoluent en fonction de la circulation du virus, ménage, désinfection... À cette dimension hygiénique qui modifie leur travail au quotidien, s'ajoute parfois des rapports avec les enfants plus difficiles. Cette crise a des répercussions directes sur leur bien-être et ceci peut se traduire par des comportements plus agressifs et compliqués. « Nous remarquons que les relations avec les enfants sont plus difficiles depuis quelques mois », précise Frédérique Lièvre, adjointe aux affaires scolaires. « Ceci s'explique par un contexte anxieux qui éprouve les enfants et qui n'est pas sans conséquence sur leur état. Le personnel des écoles nous a alerté sur ce point notamment. Nous l'avons écouté puis proposé un accompagnement par une psychologue clinicienne de Marennes. De mai jusqu'à décembre, en petits groupes, les agentes vont pouvoir mener une analyse collective pour développer une culture commune, distancier le ressenti et

les situations, conscientiser leur place et leur positionnement à l'école pour prendre du recul et impulser une attitude réflexive. Les objectifs généraux de cette mission sont très clairs et nous espérons qu'elle permettra d'apporter des changements positifs dans l'exercice de leurs fonctions ». Une démarche qui vise à redonner de la place à la parole, au temps, au sens, à l'échange tempéré pour mieux vivre son poste de travail.

### **Matinée portes ouvertes à Brouage !**

Le samedi 29 mai, l'école de Brouage s'ouvre à vous ! Il s'agit de faire découvrir cette petite école aux parents de l'élémentaire de Marennes et à tous parents curieux qui souhaitent inscrire leur enfant. L'école de Brouage bénéficie d'un environnement exceptionnel et de tout le confort pour le bon apprentissage et l'épanouissement des enfants. Selon le nombre d'enfants marennais inscrits, la mairie pourrait étendre le ramassage scolaire.

## Les travaux se déclarent

**Lorsque vous prévoyez d'effectuer des travaux dans votre habitation, il faut toujours envisager les formalités administratives qui en découlent, et il n'est pas toujours évident de s'y retrouver. Présentation et rappels de ces quelques règles qui permettent d'éviter des désagréments.**

En fonction de l'importance des travaux réalisés, deux situations sont à distinguer:

### Travaux dispensés d'autorisation

Dans certaines situations aucune démarche administrative n'est nécessaire, il peut s'agir:

- des constructions nouvelles ou extensions d'une hauteur inférieure à 12 mètres et d'une surface ne dépassant pas 5 m<sup>2</sup>,
- des travaux d'entretien et de réparation ordinaires (remplacement d'une gouttière, de tuiles de la toiture...),
- de l'aménagement des combles dont la surface est inférieure à 5 m<sup>2</sup> et/ou la hauteur inférieure à 1,80 m, sans modification de l'aspect extérieur du bâtiment,
- des terrasses de plain-pied,
- des piscines dont le bassin est inférieur à 10 m<sup>2</sup>,
- des éoliennes de moins de 12 mètres.



Le service urbanisme se tient à votre disposition pour le territoire de Marennes

### Déclaration préalable à la réalisation de constructions et de travaux non soumis à permis de construire

Certains travaux de faibles importances ne nécessitent pas de demande de permis de construire, mais leur réalisation est toute de même conditionnée par l'obtention d'une déclaration préalable. Il peut s'agir:

- de toute construction nouvelle entraînant la création d'une surface comprise entre 5 et 20 m<sup>2</sup>,
- des extensions d'un bâtiment existant d'une surface comprise entre 5 et 20 m<sup>2</sup> (40 m<sup>2</sup> si les travaux se situent dans la zone urbaine d'une commune dotée d'un PLU),
- des piscines non couvertes d'une superficie comprise entre 10 et 100 m<sup>2</sup>,
- des travaux qui modifient l'aspect extérieur de la construction (création d'ouverture, changement de porte ou de fenêtre par un autre modèle...)\*,
- les murs et clôtures sont également soumis à déclaration préalable conformément à la délibération du conseil municipal en date du 20 septembre 2007.
- Tous travaux de ravalement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable.

« Quoiqu'il en soit, si vous avez le moindre doute concernant un projet sur votre habitation, contactez le service urbanisme qui vous indiquera les démarches administratives à suivre », indique Philippe Moinet, premier adjoint délégué à l'urbanisme. « La manière la plus simple pour éviter les sanctions, c'est de res-

pecter les règles, car l'absence d'une déclaration volontaire ou non, représente une infraction. Dans un tel cas, l'administration dresse et transmet un procès-verbal au procureur de la République. Un tiers peut également introduire une action en justice s'il juge que vos travaux lui causent un préjudice. Le tribunal correctionnel peut prononcer des sanctions: amende d'un montant maximum de 6 000 € par mètre carré de surface construite ou démolie. Par ailleurs, vous risquez une sanction administrative: pour une construction non autorisée ou non conforme, l'attestation de non contestation de conformité ne vous sera en effet pas délivrée. Or, si vous décidez de vendre votre bien immobilier, cette attestation pourra vous être demandée par l'acquéreur ou votre notaire. Un coup de fil au service urbanisme peut donc éviter bien des désagréments! ».

**Service urbanisme secteur Marennes: fermé au public temporairement / accueil sur rendez-vous - 05 86 57 00 11 / accueil mairie secteur Hiers-Brouage - 05 46 85 10 02**

### Rappel de la collecte des déchets

- Poubelle grise: lundi matin pour La Chainade, Nodes, Le Breuil, Marennes Plage / mardi matin pour Marennes et Hiers-Brouage
- Sacs jaunes: jeudi matin pour Hiers-Brouage, La Chainade, Nodes, Le Breuil, Marennes Plage et vendredi matin pour Marennes

Les poubelles doivent être sorties la veille au soir à partir de 19h00 et remisées au plus tard à 19h00 le jour de collecte.

## Rencontre avec le Directeur des services techniques



Réunion hebdomadaire avec Nicolas Leblanc, adjoint à la voirie et à la propreté

### **Vous avez pris vos fonctions l'année dernière à la tête des services techniques. Quel bilan faites-vous de ces 15 derniers mois particuliers?**

Une année assurément particulière puisqu'un peu plus d'un mois après mon arrivée, la France a été confinée. Il n'a pas été le seul événement marquant : deux élections du maire ont eu lieu en mai et en octobre, puis en novembre un deuxième confinement nous a obligés à réorganiser les services, suivi d'un troisième que nous espérons derrière nous rapidement. Ceci pour expliquer que ce contexte n'a pas été simple pour dresser un état des lieux du service, rencontrer chaque agent, connaître l'ensemble du territoire communal ainsi que les bâtiments communaux, s'approprier les projets d'aménagement, de voirie et les attentes des élus et des administrés tout en assurant la gestion quotidienne du service et des urgences.

### **Est-ce qu'aujourd'hui vous avez une visibilité opérationnelle du service?**

À ce jour, l'ensemble des agents a été rencontré et nous avons pu concrétiser la réorganisation des services qui est effective depuis le 15 mars dernier. Cette restructuration est le résultat de deux objectifs clairement attendus et essentiels des élus : améliorer le service rendu aux administrés notamment sur les missions quotidiennes de propreté urbaine en centre-ville ainsi que les extérieurs et leur apporter des réponses rapidement. Ceci a nécessité un repositionnement des agents sur leurs missions et nous avons voulu que leurs compétences

puissent être davantage valorisées pour une meilleure efficacité. Cette démarche permet à chacun d'être gagnant : les agents qui se sentent mieux dans leur poste de travail et une amélioration au service des administrés.

### **Concrètement quels sont ces changements?**

Par exemple, nous avons entendu les doléances des administrés concernant l'entretien du cimetière. Nous avons mis en œuvre une stratégie d'entretien écologique qui prend en compte l'interdiction des produits phytosanitaires, mais qui n'est pas toujours comprise des utilisateurs. C'est pourquoi, nous avons dédié une agente à l'entretien du cimetière chargé du désherbage, de l'arrosage et de la valorisation de ce lieu calme et paisible pour le recueillement. C'est aussi la mise en place d'un secré-

tariat aux services techniques que nous avons présenté dans le magazine précédent. Désormais une personne réceptionne et gère l'ensemble des signalements techniques concernant l'éclairage public, la voirie, la propreté urbaine dans le but d'apporter rapidement une réponse claire et argumentée aux administrés. C'est également, un agent qui supervise maintenant toutes les opérations de voirie puisque pour rappel, 300 000 € sont dédiés chaque année pour ces travaux. Et pour renforcer notre capacité d'entretien au quotidien, un marché avec AI17 a été signé. Des équipes effectuent des passages tous les quinze jours de l'année dans le centre-ville et les lieux dits pour nettoyer les trottoirs, tondre, désherber. Il s'agit donc d'une réorganisation importante des moyens humains qui a pour objectif de renforcer le déploiement des équipes sur le terrain, d'améliorer le service public et le cadre de vie des administrés. Les services techniques sont mobilisés en ce sens.

Pour tous signalements ou questions : [secretariat.dst@marenes.fr](mailto:secretariat.dst@marenes.fr)



Réunion de chantier sur la base de vie de la rue Baudrit

## Zoom sur l'élevage dans le marais

**La fertilité et le potentiel agronomique des zones humides ont toujours fait de ces territoires des terres agricoles très appréciées par l'homme. Ces espaces fragiles sont la source d'une grande biodiversité, épurateurs des eaux et stockeurs de carbone. Par conséquent, ils présentent un intérêt écologique très fort. L'intérêt de l'agriculture dans ces espaces est indéniable, car ce sont les éleveurs qui, par leur activité, entretiennent ces zones et maintiennent la biodiversité (espaces ouverts, prairies fauchées, etc.)**

Les zones humides sont des régions où l'eau est le principal facteur qui contrôle le milieu naturel, la vie animale et la vie végétale associées. Elles apparaissent là où la nappe phréatique affleure à la surface ou encore, là où des eaux peu profondes recouvrent les terres. Les marais sont une zone humide où le sol est recouvert, en permanence ou par intermittence, d'une couche d'eau stagnante, généralement peu profonde et couverte de végétation. L'élevage extensif de bovins est la principale activité agricole en zone humide. Elle permet le maintien des prairies humides et ne nécessite pas de techniques de drainage lourdes à mettre en place. Le pâturage et la fauche sont donc les principales utilisations de ces prairies. Ces deux modes de valorisation de l'herbe permettent l'entretien des prairies. L'élevage extensif ou pâturage extensif, est une méthode d'élevage caractérisée par une faible densité par hectare d'animaux. Ce type d'élevage est essentiellement fondé sur l'utilisation des ressources naturelles disponibles : eau, pâturage.



À la rencontre d'une éleveuse au cœur du marais de Brouage L'exploitation, la ferme de Gaty, née en 2008 se situe sur la commune de Hiers. Principalement, c'est un élevage de races rustiques adaptées au marais :

### La Maraîchine

La vache mesure 140 cm pour 700 kg et le mâle 145 cm pour 1200 kg. Elle se distingue de sa cousine nantaise par sa robe un peu plus rouge, la couleur noire de ses muqueuses et du bord de ses oreilles, la forme de sa tête et ses cornes moins rectilignes.

La Maraîchine est une race mixte. Son lait très riche a contribué à la réputation du beurre du Poitou-Charentes. Aujourd'hui, son lait sert presque exclusivement à la croissance des veaux. La Maraîchine produit une viande de bonne qualité, principalement sous forme de bœufs de trois ans et de veaux de lait sous la mère.

La Maraîchine est une race rustique, très résistante aux maladies. Elle jouit d'une bonne longévité, et vêle facilement. Elle est particulièrement bien adaptée aux prairies humides, milieu où elle est historiquement élevée et pour lequel elle a développé des adaptations. Elle valorise par ailleurs très bien les prairies humides à la végétation caractéristique.

La Maraîchine est élevée depuis toujours dans les marais de l'ouest de la France. Les éleveurs ont donc sélectionné les animaux les mieux adaptés au milieu marécageux et aux prairies humides. Sélection qui aboutit à la typicité de cette race. La valorisation de la race bovine maraîchine et des prairies humides, soutenue par le Parc interrégional du Marais poitevin, a abouti à la reconnaissance de la race en 1988.



### La Highland Cattle

C'est une vache écossaise originaire de la région des Highlands. Elle se caractérise par une robe rouge claire à foncée (60 %), noire (30 %), grise (5 %), blanche (5 %), aux poils longs et par une paire de longues cornes. C'est une race rustique qui sait se protéger des chaleurs en se mettant à l'ombre ou en se baignant. Elle est classée aujourd'hui parmi les races bouchères, avec un lait très riche en matière grasse. La saveur de sa viande est très appréciée, car persillée et riche en protéines avec un très faible taux de cholestérol. Elle stocke du gras sous l'épiderme, moyen de lutte contre le froid, ce qui rend le dégraissage de la viande aisé. Elle est très rustique, demandant peu de soins, capable de vivre dans les conditions les plus dures : froid, neige, marais...

# clin d'œil du Hiers-Brouage Club sur notre marais



## La gestion du foncier

Avec plus de 500 vaches, il faut du territoire! L'éleveuse est propriétaire de quelques terres et loue aussi certaines pâtures, mais essentiellement il existe un partenariat avec le conservatoire du littoral. Le Conservatoire est aujourd'hui propriétaire de plus de 1400 ha de marais, principalement pâturés. La gestion est conduite en partenariat avec le CREN et par l'intermédiaire de conventions avec plus d'une cinquantaine d'agriculteurs. Le Conservatoire cherche à conforter un élevage en marais de type traditionnel, car les éleveurs sont pour les partenaires indispensables à la valorisation écologique des terrains. Sur le marais de Brouage il existe une trentaine d'éleveurs qui amènent leurs vaches et c'est une caractéristique essentielle : l'éloignement des sièges d'exploitation des parcelles de marais. En effet 65 % des exploitations ont leur siège à plus de 10 km et elles utilisent 68 % de la surface en prairie naturelle sur le canton de Marennes.

Autres caractéristiques de la ferme de Gaty : la sauvegarde du patrimoine génétique

De nombreuses races animales locales ont disparu ou vu leurs effectifs fondre au fil des ans souvent délaissées pour des races plus productives.

L'éleveuse a à cœur de préserver certaines races et possède des vaches de 11 races en voie de disparition comme la Villard de Lans, la Lourdaise, la Bordelaise, la froment du Léon... En collaboration avec les éleveurs, de nombreuses actions sont mises en œuvre pour freiner ces disparitions. Plan d'action mondial, création de banques de gènes, aides financières et travail de terrain ont permis le sauvetage de plusieurs races françaises.

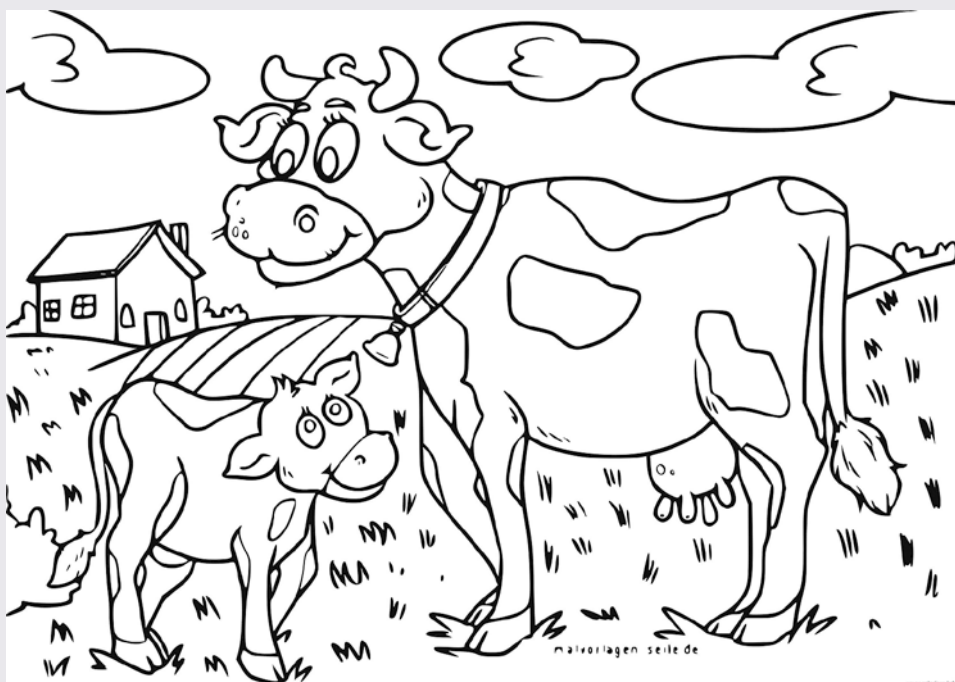


## Valorisation des produits

Comme la plupart des éleveurs, la propriétaire utilise le circuit court, circuit de distribution dans lequel intervient au maximum un intermédiaire entre le producteur et le consommateur. Il permet de mieux maîtriser le prix de vente. Ce type de pratique contribue à une meilleure reconnaissance du travail des éleveurs.

Le contact direct avec le consommateur permet d'avoir des retours sur la qualité de la production.

## Le coin des enfants



### Le saviez-vous?

*Pourquoi les vaches sont toutes collées aux haies*

En plus d'avoir le rôle de clôture naturelle dans un pré, les haies sont un peu l'équivalent de pare-vents pour les vaches. Souvent allongées toutes ensemble près des haies, elles contentent le vent. Car, une vache déteste les courants d'air! D'ailleurs, savais-tu qu'au-delà de la fonction pare-vent, les haies sont une réserve extraordinaire pour la préservation de la biodiversité? Elles abritent une foultitude de petits insectes et petits animaux indispensables pour l'écosystème.

## Expression du groupe de la majorité municipale

*Marennes-Hiers-Brouage c'est vous*

Comme vous l'avez peut-être entendu, notre commune a été inscrite dans le programme Petites Villes de Demain. Ce dispositif a pour objectif d'aider les villes de moins de 20000 habitants qui offrent des biens et des services à la population en les dotant de moyens pour concrétiser des projets de territoire et ainsi les conforter dans leur statut de ville dynamique. Marennes-Hiers-Brouage correspond tout à fait à ce profil. Concrètement, ceci nécessite la définition et la mise en œuvre d'un projet de territoire qui explique notre stratégie de revitalisation dans un délai de 18 mois. Les villes retenues vont ainsi bénéficier de soutiens financiers à hauteur de 3 milliards d'euros. Le programme permettra également d'obtenir un appui sur mesure en termes de méthodes, de suivi pour les projets de développement et de revitalisation des territoires. Enfin, l'accès à un réseau, grâce



au club « Petites Villes de demain », facilitera l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme. Nous nous félicitons de cette labélisation et de la signature de cette convention qui va nous permettre de concrétiser des actions qui touchent à tous les aspects de la vie quotidienne: la rénovation

de l'habitat, le cadre de vie, le développement des commerces et de l'artisanat, l'accès au numérique, les déplacements à vélo... ce dispositif va permettre de répondre aux fragilités identifiées en matière de logement, d'attractivité commerciale, d'aménagement d'espaces publics. Il faut voir en ce dispositif un soutien à la revitalisation du centre-ville de Marennes pour offrir aux habitants une meilleure offre de service et renforcer l'attractivité du territoire. Nous sommes au travail pour définir ce projet. À nous d'être innovants, inventifs pour construire une ville durable, tout en valorisant notre patrimoine, pour attirer de nouveaux habitants désireux d'un cadre de vie harmonieux et de nouveaux acteurs économiques. À nous d'inventer notre petite ville de demain et de développer le plaisir d'y vivre.



*Pour le groupe de la majorité municipale,*  
Jean-Marie Petit, maire de la commune déléguée de Hiers-Brouage

Claude Balloteau, maire de la commune nouvelle, reçoit les administrés le mercredi à partir de 17h00, sur rendez-vous au 05 46 85 25 55.

## Expression du groupe d'opposition *Une nouvelle dynamique pour Marennes-Hiers-Brouage*



Concernant la publication de nos articles, Monsieur Jean-Marie PETIT y répond systématiquement dans le but d'en réduire la portée. Ce procédé a fait l'objet d'une condamnation envers une commune qui pratiquait ainsi (CAA Douai, 20 octobre 2020) A bon entendeur...

Certains penseront que ce sont des futilités, mais nous avons peu d'espace pour faire entendre nos positions et nos remarques.

### **Budget primitif 2021**

S'agissant du vote du budget 2021 de la commune, il a été relayé de manière erronée et partielle par le journal « Le Littoral ». En effet, ce n'est pas 900000 € d'excédent qui sont reportés pour 2021, mais la part des dépenses prévisionnelles de fonctionnement qui sont affectées à l'investissement en 2021 (autofinancement). En réalité, le résultat budgétaire de fonctionnement de 2020 fait ressortir un excédent de 2711000 €, soit 35 % des dépenses qui n'ont pas été engagées.

Après analyse des objectifs budgétaires de la commune, c'est 1225000 € qui seront affectés en section de fonctionnement (dont les 900000 € versés en section d'investissement) et un montant de 1210513 € affecté directement en section d'investissement: mais pour quels moyens supplémentaires de fonctionnement et pour quels investissements en 2021? Les seuls nouveaux projets prévus en investissement sont l'acquisition et la réhabilitation de la COOP pour 415000 € et divers travaux de voirie pour 376500 €, mais rien n'est prévu pour la réalisation d'une maison médicale qui trouverait tout son sens auprès de nos concitoyens. Or, lors du dernier conseil municipal, on a voulu nous faire croire que les nouveaux « maire, 1<sup>er</sup> adjoint et DGS » seraient synonyme de nouveaux investissements, ce qui laisse supposer que les précédents auraient dirigé à eux seuls la commune pendant 12 ans.

Le groupe d'opposition s'est donc prononcé contre ce budget.

*Le président du groupe d'opposition,*  
Richard GUERIT

## Voté en conseil

L'intégralité des débats est à retrouver sur le site Internet de la ville : [marenn.es.fr](http://marenn.es.fr), à la rubrique **vie municipale** puis **conseil municipal**. Ils sont également à retirer en mairie, sur demande.



## Voté en conseil municipal du 23 mars 2021

À la majorité des voix, il est déclaré que le compte de gestion de la commune nouvelle de Marennes-Hiers-Brouage dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Abstentions : 4 (R. Guérit – J. Coussy – S. Moumon – N. Proteau).

À la majorité des voix, il est donné acte de la présentation faite du compte administratif ; il est constaté constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; il est reconnu la sincérité des restes à réaliser ; il est arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. Abstentions : 4 (R. Guérit – J. Coussy – S. Moumon – N. Proteau)

À la majorité des voix, il est décidé d'affecter le résultat de l'exercice 2020 comme suit : une partie pour couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement (cpte 1068) : 275 787,59 €, une partie pour financer des opérations nouvelles (cpte 1068) : 1 210 513,33 €, une partie en report de fonctionnement (ligne 002) : 1 225 000,00 €. Abstentions : 4 (R. Guérit – J. Coussy – S. Moumon – N. Proteau).

À la majorité des voix, il est déclaré que le compte de gestion du port de Brouage de la commune déléguée de Hiers-Brouage, dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Abstentions : 4 (R. Guérit – J. Coussy – S. Moumon – N. Proteau).

À la majorité des voix, il est donné acte de la présentation faite du compte administratif du port de Brouage ; il est constaté les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; il est reconnu la sincérité des restes à réaliser ; il est arrêté les résultats définitifs. Abstentions : 4 (R. Guérit – J. Coussy – S. Moumon – N. Proteau).

À la majorité des voix, il est décidé d'affecter le résultat de l'exercice 2020 de la section de fonctionnement du port de Brouage comme suit : une partie pour financer le solde net de la section d'investissement (compte 1068 en recettes qui vient compenser le 001 en report du déficit d'investissement) : 2 666,17 € ; une partie pour financer les nouvelles dépenses d'investissement (compte 1068) : 16 000,00 € ; une partie en report de fonctionnement (ligne 002) : 34 290,73 €. Abstentions : 4 (R. Guérit – J. Coussy – S. Moumon – N. Proteau)

À la majorité des voix, il est déclaré que le compte de gestion de la ZAC de la Marquina de la commune déléguée de Marennes, dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Abstentions : 4 (R. Guérit – J. Coussy – S. Moumon – N. Proteau).

À la majorité des voix, il est donné acte de la présentation faite du compte administratif de la ZAC La Marquina ; il est constaté les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; il est reconnu la sincérité des restes à réaliser ; il est arrêté les résultats définitifs. Abstentions : 4 (R. Guérit – J. Coussy – S. Moumon – N. Proteau).

Le Conseil Municipal reconnaît avoir pris connaissance des orientations budgétaires 2021 de la commune de Marennes-Hiers-Brouage.

À la majorité des voix, il est décidé de modifier le règlement intérieur du conseil municipal comme suit : article 3 : suppression du terme « provisoire » au sujet de l'ordre du jour à publier sur le site internet de la ville ; article 21 : suppression des termes « ou présentation de la Maire et des adjoints » au sujet du vote au scrutin secret dans le cadre d'une nomination ; article 26 : substitution des termes « l'adjoint président, délégué de la commission » par la formule suivante « le vice-président » au sujet de la qualité du rapporteur chargé de présenter l'avis de la commission ; article 30 : ajout des termes « où ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale » au sujet de l'espace réservé

d'expression ; article 30 : substitution de la formule « les photos sont exclues » par la phrase suivante « Les photos (portrait) sont autorisées, en format jpeg ou png de dimensions 2,9 X 2,9 cm en 300 dpi. » Pour : 29 – Contre : 4 (R. Guérit – J. Coussy – S. Moumon – N. Proteau)

À l'unanimité, Madame la Maire est autorisée à signer la convention cadre avec la SAFER, et d'adhérer au dispositif VIGIFONCIER.

À l'unanimité, Madame la Maire est autorisée à signer la convention d'adhésion au dispositif Petites Villes de Demain.

À l'unanimité, il est décidé de prolonger la convention d'exploitation d'une partie de la plage de Marennes plage, par la voie d'un avenant, avec Monsieur TIPHAIGNE, pour une durée de 1 an, à compter du 23 mars 2021, pour le coût de 1 300,00 €, étant souligné que les frais d'électricité seraient à la charge de Monsieur TIPHAIGNE.

À l'unanimité, il est décidé de procéder à la modification de la délibération du 2 octobre 2020 qui précisait que le transfert de propriété du bâtiment de l'office de Tourisme de Marennes se ferait par acte authentique notarié pour l'euro symbolique et d'autoriser Madame la Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

À l'unanimité, il est décidé de modifier la délibération du 14 décembre 2016, portant acquisition de la parcelle cadastrée section BD n° 46, sise au Petit Port des Seynes et appartenant à la SCI LAFON et de préciser : que cette acquisition se fait en la forme authentique, que les frais de bornage et les frais d'acte sont à la charge de la commune et d'autoriser le maire, ou à défaut son 1<sup>er</sup> adjoint, monsieur Philippe MOINET, et en cas d'absence de ce dernier, madame Liliane BARRE, à signer les actes relatifs à cette acquisition.

À l'unanimité, il est décidé de procéder à l'intégration, dans la voirie, communale, de la parcelle cadastrée section AW n° 320, appartenant à la SCI des Seniors, et de préciser : que cette acquisition se fait en la forme authentique ; que la parcelle est cédée à titre gratuit et que les frais liés à l'intégration sont à la charge de la commune et d'autoriser Madame la Maire, ou à défaut son 1<sup>er</sup> adjoint, monsieur Philippe MOINET et en cas d'absence de ce dernier, madame Liliane BARRE à signer les actes relatifs à cette acquisition.

À l'unanimité, il est décidé d'autoriser madame la Maire à signer l'acte authentique d'intégration de la voirie et des éléments d'équipements dans le domaine public des lotissements Bonsonges, Les Saulniers 1,2 et 3 et, en cas d'empêchement de sa part, de désigner monsieur MOINET, adjoint à la Maire, et Madame BARRÉ, conseillère municipale.

À la majorité des voix, il est décidé de dénommer la rue traversante du lotissement « Quartier des Jardins » comme suit : Rue des Jardins.

À l'unanimité, il est décidé d'autoriser Madame la Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition d'un agent communautaire auprès de la commune nouvelle et tout acte relatif à cette affaire.

À l'unanimité il est accepté cinq recrutements d'agents contractuels au service des espaces verts pour un accroissement saisonnier d'activité et d'autoriser madame la Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

À l'unanimité, il est accepté deux recrutements d'agents contractuels au service bâtiments, espaces verts, voirie pour un accroissement temporaire d'activité et d'autoriser madame la Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

À l'unanimité, il est autorisé à Madame la Maire de signer la convention d'intervention en analyse des pratiques avec Madame PASQUIER, psychologue clinicienne auprès des agents des écoles, pour le coût de 36 € de l'heure, à compter du 12 avril jusqu'au 31 décembre 2021.

À l'unanimité, il est décidé d'attribuer une subvention de 500 euros au collègue Jean Hay, pour l'opération Lire en Fête 2021.

À l'unanimité, il est autorisé à Madame la Maire de signer la convention avec la SPA de Saintes, ma participation communale étant de 2906,25 € soit 0,465 € par habitant.

## Les insurgés des déchets à Badauge, une pollution inquiétante

**Le 22 mars dernier, un groupe de bénévoles « les insurgés des déchets », a sévi à Badauge au bout de la Cayenne. 100 mètres qui ont été passés au peigne fin et une récolte peu glorieuse: 5 m<sup>3</sup> de déchets composés d'objets en tout genre. Une pollution inquiétante qui jonche le sol, qui dégrade la flore et l'environnement de cet espace naturel précieux.**

Delphine Basset est une marennaise que les déchets délaissés dans l'espace public irritent. Sensible au respect de l'environnement et souhaitant s'impliquer concrètement dans la lutte contre la pollution des espaces naturels, elle a l'idée de créer le groupe Facebook apolitique « les insurgés des déchets » pour créer un événement et mener une action de ramassage des débris à Saint-Just Luzac le 1<sup>er</sup> mars dernier. Contre toute attente, cet appel est un succès puisque créer des liens en période de Covid n'est pas acquis. Les bénévoles sont motivés pour réitérer cette opération à Marennes, au bout de la route de Badauge le 22 mars dernier. Seize bénévoles s'y retrouvent. « En l'espace de 6h30 de ramassage, 5 m<sup>3</sup> de déchets sont collectés sur seulement 100 mètres! » se désole Delphine Basset. « C'est assez effarant et affligeant de trouver de tels objets dans cet endroit magnifique qui devrait être préservé: 2 pneus, 4 vieilles tables, un transat en plastique, 2 animaux morts, une remorque pleine de palettes, 80 bouteilles en verre, 200 coupelles et poches ostréicoles, du polystyrène, des bouchons en plastique, 10 bidons de javel, des pailles. Mais le plus inquiétant c'est l'énorme quantité présente de micro-déchets en plastique: des ficelles, des micro fils en plastique, des cotons tige et des bâtonnets de sucette, des billes en plastique... Une pollution presque invisible qui s'infiltré pourtant directement dans les sols et dans l'eau ». Un



Les insurgés des déchets ont ramassé 5 m<sup>3</sup> de débris à Badauge

travail de fourmi qui laisse le sentiment de ne jamais en finir et une prise de conscience qu'il est temps de développer. Notre environnement constitué de marais, de faunes et de flores remarquables sera durablement mis à mal si nous n'agissons pas maintenant. Nous pouvons à notre échelle agir pour préserver notre environnement en produisant le meilleur déchet: celui que nous ne créerons pas. Nicolas Leblanc, adjoint à la propreté, travaille en lien avec les « insurgés des déchets » pour la mise en place de bacs à marée à Marennes plage, un distributeur de cendriers de plage ainsi que sur la réalisation d'une signalétique au niveau des zones de stockage des déchets sauvages.

**Vous pouvez rejoindre le groupe Facebook « les insurgés des déchets » et participer aux opérations de ramassage organisées.**

## petite enfance

### Garde à domicile, contactez une assistante maternelle

**Dans le magazine d'avril, la liste des assistantes maternelles qui exercent sur la commune a été publiée... mais de manière tronquée. Voici donc les assistantes maternelles au complet.**

Nom	Prénom	Adresse	Tél fixe	Mobile
NOBLE	Maryse			
PAREDES	Marilyne	62 rue André Baudrit	09 50 02 03 82	06 88 47 15 90
PETRAU	Brigitte	30 rue de la Patelle	09 83 72 37 69	07 60 05 82 08
POIRIER	Natacha	26 rue Maryse Bastié, Résidence Aigue Marine, villa n°24	05 46 75 06 19	06 37 52 90 48
PONTAC	Nathalie	8 rue des Courlis	05 46 75 92 58	
PONTINE	Loupka	9 rue des Jonquilles	05 46 85 45 47	07 87 87 90 22
RONGET	Murielle	8 passage des cigognes		06.72.91.38.53
SALVERT	Sandrine	21 rue Goulebenèze	05 46 85 23 84	06 84 57 55 10
SCHAEFFER	Aude	1 rue des Obiones, Nodes		06 73 80 03 50
SERPAGGI	Essadia	9 bis rue des Citres	05 46 47 06 46	06 64 62 01 25
SICOT	Annie			
VEZIN	Anne-Marie	19 rue Fleur de Sel	05 17 25 41 59	06 66 61 24 97
VIC	Fanny	18 rue du Commandant Lucas		06 71 39 46 53

Maison d'Assistants Maternelles (MAM) « Drôle de MAM »			
GAY	Sabrina	23 rue Dubois Meynardie	06 58 20 84 96
PAJOT	Nathalie		
THOMMERET	Carole		
WERBROUCK	Maryline		

Liste élaborée en partenariat entre les services de PMI et le Relais Petite Enfance du Bassin de Marennes. Les personnes dont la ligne est grisée sont titulaires de l'agrément, mais n'exercent pas ou plus la profession d'assistante maternelle (définitivement ou temporairement). Les listes des assistantes maternelles agréées des autres communes du Bassin de Marennes sont disponibles sur simple demande auprès du Relais Petite Enfance

#### Contacts :

- **Accompagnement contrat de travail et informations petite enfance :**  
Relais Petite Enfance, 10 rue Maréchal Foch – 17320 Marennes-Hiers-Brouage  
Tél : 05.46.85.76.94 – 06.23.58.92.17 – 06.25.12.32.04 [ram@bassin-de-marennes.com](mailto:ram@bassin-de-marennes.com)
- **Agrément :** Direction de la Solidarité Départementale (PMI)  
Délégation Territoriale d'Action Sociale de Royan-Marennes-Oléron, Antenne de Marennes-Hiers-Brouage - 10 rue Fresneau – 17320 Marennes-Hiers-Brouage - Tél : 05.46.85.09.87